

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 8 juin 2020. Par suite d'une convocation en date du 2 juin 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le 8 juin 2020, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0
Délibération n° 2020.06.10	

Etaient présents : L. Pollet, J.Ph André, M. Degryse, L. Feig, O. Florance, S. Hautier, M. Jacquot, K. Magnien, F. Marlot, T. Mil-Homens, V. Villié

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

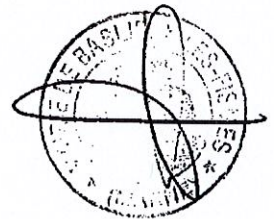
Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Laura FEIG est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Vote des taxes communales - Etat 1259 COM (2) – EXERCICE 2020

Vote des taux de neutralité fiscale exercice 2020 :

Foncier Bâti : 17.54 %
Foncier non Bâti : 21.04 %

Fait à Baslieux-lès-Fismes, le 8 juin 2020
Le Maire, Lucie POLLET



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 10/06/2020 et de la publication, le 10/06/2020

Fait à Baslieux-lès-Fismes, le 10/06/2020
Le maire, Lucie POLLET



